

Communiqué de presse

Rennes, le 15 septembre 2025

Le Centre Hospitalier Universitaire de Rennes et le FIPHFP : un partenariat renforcé pour l'inclusion des professionnels en situation de handicap

Lundi 13 octobre 2025, le CHU de Rennes signe officiellement une convention triennale avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP), en présence de Virginie Valentin, directrice du CHU de Rennes, Marine Neuville, directrice du FIPHFP, Françoise Descamps-Crosnier, présidente du FIPHFP, Laurent Félix, délégué territorial du FIPHFP Bretagne – Loire Atlantique, Rémi Heurlin, directeur régional de la Banque des territoires.

Un engagement fort partagé pour des actions concrètes

Cette convention marque une étape importante dans l'engagement du CHU de Rennes en faveur de l'inclusion et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Si des actions en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap sont portées depuis de nombreuses années par le CHU de Rennes, la signature d'une convention de partenariat avec le FIPHFP permet de rendre plus visibles les actions déjà menées, et de structurer la mise en œuvre d'un plan d'actions en vue de faire progresser l'emploi des personnes en situation de handicap.

Dans le cadre de son projet social et de son projet d'établissement (2024-2028), le CHU de Rennes fait de l'accompagnement des professionnels en situation de handicap un axe majeur. En outre, l'égalité professionnelle est promue avec des actions de prévention pour limiter les discriminations notamment pour les personnes ayant un handicap ou une problématique de santé.

Les actions liées à cette nouvelle convention s'articulent autour de plusieurs axes dont le recrutement de personnes en situation de handicap, notamment des alternants avec un objectif d'emploi pérenne, le maintien dans l'emploi, la formation des professionnels hospitaliers et tuteurs en relation avec les travailleurs handicapés, l'information et la sensibilisation de l'ensemble des professionnels du CHU. Ces axes visent à mieux faire connaître les compensations permises par les aides du FIPHFP, à faire évoluer les perceptions et à promouvoir l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Un réseau de partenaires mobilisés

Le CHU de Rennes s'engage également à développer son réseau de partenariats sur un territoire élargi, notamment avec les structures du territoire spécialisée dans l'emploi des personnes en situation de handicap (Cap Emploi, EPNAK, etc) ou encore par le portage du poste de ressource handicap mutualisée, ressource portant des actions de formation, de conseil et de communication, auprès des établissements médico-sociaux prioritairement.

Témoignage inspirant – à voir si nous pouvons le garder si nous arrivons à faire intervenir un

professionnel en situation de handicap.

Lors de cette rencontre, le CHU de Rennes a pu mettre en lumière le parcours de XXX.

A propos du Centre Hospitalier Universitaire de Rennes



- ⇒ Un centre hospitalier universitaire support du GHT Haute Bretagne, composé de près de 10 000 professionnels médicaux et non médicaux, assurant une activité de proximité et de recours sur le bassin de population rennais.
- ⇒ Plusieurs sites : Pontchaillou, Hôpital sud, La Tauvrais, le Pavillon Damien Delamaire
- ⇒ Une diversité de services dont : une maternité, un service d'urgences, un bloc opératoire
 - ⇒ Une organisation des soins d'excellence en 13 pôles cliniques et médico-techniques
 - ⇒ Des engagements : handicap, égalité professionnelle, développement durable, innovation
 - ⇒ Le projet en cours de reconstruction de Nouveau CHU

A propos du FIPHFP



Créé par la loi n°2005-102 du 11 février 2005, le Fonds pour l'insertion des personnes en handicapées œuvre pour l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap dans les trois versants de la Fonction publique (FIPHFP). Il finance, impulse et aide les employeurs publics dans la réalisation de leurs actions relatives au recrutement, au maintien dans l'emploi et à l'accompagnement des parcours professionnels des personnes en situation de handicap. En 2024, 37 778 recrutements ont été réalisés et 8 805 personnes ont été maintenues en emploi, le taux d'emploi dans la Fonction publique continuant à progresser pour atteindre 5,93%. Le FIPHFP est un établissement public national placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la fonction publique de l'État, de la fonction publique Territoriale, de la fonction publique Hospitalière et du budget (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

Plus d'informations sur www.fiphfp.fr / suivez le FIPHFP sur LinkedIn et sur X @FIPHFP

A propos du groupe Caisse des Dépôts



La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires. Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les politiques sociales (retraite, formation professionnelle, handicap, grand âge et santé), les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.

Contacts Presse :

CH Aubagne

Elsa Blanc – Directrice des Ressources Humaines - elsa.blanc@ch-aubagne.fr

Responsable de la communication et du mécénat CH d'Aubagne

Karine Legros – Responsable de la communication - 06 09 73 13 20 - karine.legros@ch-aubagne.fr

FIPHFP

Véronique Bonnet – 06 08 62 33 59 – v.bonnet@agence-cid.fr

Chloé Lemahieu – 06 89 57 84 63 – c.lemahieu@agence-cid.fr